

## Barème de nos honoraires au 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Syndic de copropriété

**Gestion de votre copropriété à partir de 130 euros TTC par lot et par an avec un minimum de 2.000,00 euros TTC annuel par syndicat (le tarif varie également en fonction du nombre d'équipements communs, du nombre de visites...)**

Tous nos tarifs sont flexibles au cas par cas pour chaque immeuble : consultez-nous afin d'obtenir une proposition adaptée à la gestion de votre immeuble.

Prestation particulière : établissement du « pré-état daté » à la charge du vendeur après accord du vendeur : 140 euros TTC.

### Honoraires location

**Tous nos honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers conformément à la loi de finance en vigueur**

	Part locataire	Part Propriétaire
Fixation concertée du loyer, contrôle des diagnostics obligatoires, annonce, visites, sélection rigoureuse du locataire sur dossier, rédaction sécurisée du bail	10 euros / m2	10 euros / m2
Etat des lieux	3 euros / m2	3 euros / m2

### Honoraires gestion locative

**7% H.T des encaissements (avec un minimum de 40 euros TTC) déductible de vos revenus fonciers**

**Incluant :** Encaissement des loyers (et relances), réévaluation des loyers, paiement des charges de copropriété et relations avec le syndic, mise à jour du fichier des impôts, régularisation de charges, décompte et paiement mensuel du propriétaire, communication de tous les événements et validation de tout engagement de dépenses avec le bailleur, aide à la déclaration des revenus fonciers.

**Assurance loyers impayés** en partenariat avec VERLINGUE

2,50 % TTC du montant des loyers et charges encaissés (se renseigner pour le détail des conditions)

### Honoraires Transaction

**Variables en fonction du prix de vente**

Jusqu'à 85 000 euros	6.000,00 € TTC
De 85 001 à 150 000 euros	7 % TTC du prix de vente
De 150 001 à 300 000 euros	6 % TTC du prix de vente
Au-delà de 300 000 euros	5 % TTC du prix de vente